

Groupe Casamance TDR

1) Contexte et justification

Depuis fin 2008, et à la suite de la léthargie qui avait été notée dans l'animation et le fonctionnement du sous-groupe des PTF sur la Casamance, il a été décidé la redynamisation du sous-groupe avec la création d'un triumvirat de leadership composé du PNUD, de l'USAID et de la Coopération Allemande.

Dans cette perspective, des réunions avaient été organisées en 2009 (mars, juin et octobre) qui ont permis au sous-groupe de fonctionner suivant une approche thématique essentiellement autour des points suivants :

- Aspects humanitaires, sécuritaires et stratégie de développement
- Aspects politiques, institutionnels et processus de paix

En mars 2010, la première réunion du sous-groupe de l'année s'est déroulée à l'USAID. Tirant les leçons du fonctionnement du sous-groupe pour 2009, les membres ont constaté :

- Que la répartition en deux sous-groupes, l'un traitant des questions humanitaires, sécuritaires et de stratégie de développement tandis que l'autre traite des questions politiques, institutionnels et du processus de paix, ne semblait plus opportune, cela entraîne plusieurs rencontres alors que tous les membres du sous-groupe sont intéressés par les thèmes traités dans l'un ou l'autre groupe,
- Que les anciens termes de références inspirés des TDR du grand groupe des bailleurs de fonds du Sénégal ne sont plus utilisés mais surtout parce que les dynamiques ont changé.

Aussi, il a été décidé de travailler sur de nouveaux termes de référence, plus adaptés à la situation actuelle.

2) Objectifs et mandat du Sous-groupe Casamance

Le sous-Groupe Casamance a pour mandat d'assurer la coordination et l'harmonisation des actions des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) intervenants en Casamance et de jouer un rôle de conseil dans la mise en œuvre de la politique de Gouvernement du Sénégal en Casamance. ...).

1. Objectifs du sous-groupe de bailleurs sur la Casamance

Les objectifs du sous-groupe sont :

- (1) Le renforcement des échanges entre PTF sur les questions de développement, de sécurité et de promotion de la paix en Casamance,
- (2) La collaboration entre intervenants PTF sur des sujets d'intérêts communs,
- (3) La concertation pour une meilleure harmonisation des PTF en Casamance et pour un positionnement consensuel vis-à-vis du gouvernement Sénégalais sur des questions de l'aide au développement qui touchent la Casamance,
- (4) La concertation entre PTF pour faire avancer le processus de dialogue politique pour la paix en Casamance,

- (5) La concertation avec des institutions gouvernementales sénégalaises selon les besoins (référence: la déclaration de Paris).

3) Composition et modalités de fonctionnement

A - Composition du sous-groupe

Tous les partenaires techniques intervenants en Casamance qui en expriment le désir peuvent être membres du sous-groupe Casamance.

Chaque institution est représentée par une ou deux personnes désignées es-qualité.

En cas de remplacement de la personne désignée ou de son départ, l'institution membre doit en aviser le sous-groupe Casamance et désigner son remplaçant.

Ponctuellement, le sous-groupe pourra décider de s'élargir aux représentants du Gouvernement et aux acteurs de la société civile.

B- Modalité de désignation et de renouvellement de la présidence

Le sous-groupe Casamance nomme parmi ses membres un chef de file et un co-chef de file dont le mandat est fixé à un an. Le choix se fait sur la base d'un consensus ou, à défaut, à la majorité des votes exprimés à bulletin secret.

Le chef de file sortant organise l'élection de son successeur. Afin d'assurer la continuité du Groupe, le co-chef de file est encouragé à devenir chef de file l'année suivante.

Le chef de file et le co-chef de file ont vocation à représenter le sous-groupe Casamance auprès des autres PTF et du Gouvernement.

C- Secrétariat du sous-groupe

Le secrétariat du sous-groupe Casamance est assuré par le chef de file avec le concours du co-chef de file.

Il comprend la convocation aux réunions, la proposition d'un ordre du jour et la rédaction de comptes rendus des réunions ainsi que l'élaboration et la mise à jour de la liste des membres du Groupe (organismes et représentants personnes physiques avec leurs coordonnées)

D- Périodicité des réunions

Les réunions se tiennent tous les 3 mois. Des réunions supplémentaires peuvent être organisées si l'actualité le justifie.

Des réunions thématiques peuvent aussi être mises en place avec tous les PTF intéressés par cette thématique.

Dans la mesure du possible, une réunion aura lieu au moins une fois par an en présence du Gouvernement et de représentants de la société civile (proposés et choisis par les membres du Groupe).

4) Résultats attendus

- Etablir et tenir à jour une matrice des programmes et projets de ses membres ;
- Etablir un programme de travail annuel ;
- Produire des notes de position politique et d'analyse en cas de nécessité ;
- Tenir à jour les présents Termes de référence.

5) Obligation

- Communiquer (à travers le site internet, par des notes adressés au G50, etc.) régulièrement des informations sur les activités et les résultats réalisés dans le domaine concernant le groupe : nouvelle loi, bonnes pratiques, exemple de réussite, défis particulièrement importants à souligner.... Servir de source de connaissance pour le G50

- Favoriser le dialogue entre les PTF et les partenaires nationaux, notamment au niveau sectoriel.

6) Principes d'adhésion

Chaque membre qui adhère au groupe de travail thématique s'engage à :

- respecter les TdR du Groupe et son mode opératoire basé sur les principes de l'efficacité de l'aide ;
 - travailler dans la transparence, le respect et la flexibilité et en favorisant le consensus ;
 - favoriser la concertation et la coordination au sein du Groupe pour une meilleure efficacité des actions menées ;
 - participer régulièrement aux travaux du Groupe et veiller à sa pérennité et à la pertinence de ses actions.
-